



15ème législature

Question N° : 45493	De Mme Isabelle Valentin (Les Républicains - Haute-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse >Conditionnement des médicaments	Analyse > Conditionnement des médicaments.
Question publiée au JO le : 10/05/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le conditionnement des médicaments pour le régime hospitalier. C'est dans le cadre d'une de ses visites sur son canton à l'hôpital d'Yssingeaux qu'elle a été alertée par une pharmacienne quant au conditionnement des médicaments. Tenus par des obligations imposées par l'ARS d'identification et de traçage de l'arrivée du médicament à la pharmacie de l'hôpital jusqu'à l'administration au patient, les infirmiers et les pharmaciens ont un vrai travail en la matière. Lors de la préparation des piluliers chaque médicament doit être extrait de sa plaquette ou de sa boîte pour être reconditionné manuellement car les médicaments livrés ne sont pas tous conformes. Ce gage de qualité est ensuite traduit sous forme d'indicateur, plus ceux-ci seront bons, plus le financement pour l'hôpital sera élevé. Les préparateurs de piluliers ont donc tout intérêt à effectuer un conditionnement et une traçabilité irréprochables car il en va de santé de chacun. Malheureusement, l'arrivée de médicaments sous forme de plaquette et de boîte est une véritable contrainte pour le personnel qui doit extraire chacun d'eux manuellement pour les reconditionner un par un par la suite. Effectivement, cela représente un temps de travail supplémentaire qui pourrait être mis au profit des patients plutôt qu'au conditionnement de médicaments. Ainsi, elle demande que toutes les mesures soient prises afin que les industriels pharmaceutiques délivrent des médicaments avec un conditionnement unitaire adapté au fonctionnement hospitalier.